***PROVINCE DE QUÉBEC***
***COMTÉ D'ARGENTEUIL***
***MRC DES PAYS-D'EN-HAUT***

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 février 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

### 25.02.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

**ORDRE DU JOUR**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | | | Ouverture de la séance du Conseil |
| **2** | | | Adoption de l'ordre de jour |
| **3** | | | **ADMINISTRATION** |
| 3 | 1 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 1 | 2 | |
| **3** | **2** | | **Finances** |
| 3 | 2 | 1 | Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 | État des activités financières au 31 janvier 2017 |
| **3** | **3** | | **Correspondance** |
| **3** | **4** | | **Personnel** |
| 3 | 4 | 1 | |
| 3 | 5 | | **Résolution** |
| 3 | 5 | 1 | Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif |
| 3 | 5 | 2 | Contrat pour la réfection intérieure de l'immeuble connu comme le Chalet Bellevue |
| 3 | 5 | 3 | CPAA – implantation de banques postales |
| **3** | **6** | | **Réglement** |
| 3 | 6 | 1 | Adoption du règlement 548-2016 – qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt pour y pourvoir dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence |
| **4** | | | **SÉCURITÉ PUBLIQUE** |
| 4 | 1 | 1 | Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 1 | 2 | Rapport d'activité de la Sûreté du Québec |
| **4** | **2** | | **Personnel** |
| 4 | 2 | 1 | Démission – Jérémie Leclerc |
| 4 | 2 | 2 | Embauche - pompier |
| **4** | **3** | | **Résolution** |
| 4 | 3 | 1 | |

**4 4 Réglementation**
4 4 1
**5 TRAVAUX PUBLICS**
5 1 Rapport mensuel du Directeur
5 2 **Personnel**
5 2 1
5 3 **Résolution**
5 3 1
5 4 **Réglementation**
5 4 1
**6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
6 1 Rapport mensuel du Directeur
6 1 2
6 3 **Résolution**
6 3 1
6 4 **Réglementation**
6 4 1
**7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
7 1 1 Rapport
Rapport du Directeur du réseau plein air
7 1 2
7 2 **Personnel**
7 2 1
7 3 **Résolution**
7 3 1 Achat d'une motoneige
8 **AFFAIRES NOUVELLES**
9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 26.02.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

## 27.02.17 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de janvier 2017 ainsi que le liste des comptes à payer du 31 décembre 2016 ont été remises aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

**Bordereau des dépenses du 1er au 31 janvier 2017**

| | |
|---|---|
| Comptes à payer | 516 777,88 $ |
| Comptes payés d'avance | 217 802,92 $ |
| Total des achats fournisseurs | 734 580,80 $ |
| Paiements directs bancaires | 7 938,37 $ |
| Sous total - Achats et paiements directs | 742 519,17 $ |
| Salaires nets | 155 293,18 $ |
| **Total des dépenses de janvier 2017** | **898 812,35 $** |

**Bordereau des dépenses du 31 décembre 2016**

| | |
|---|---|
| Comptes à payer | 29 736,87 $ |
| Comptes payés d'avance | 48 945,43 $ |
| Paiements directs bancaires | 78 682,30 $ |
| Sous total - Achats et paiements directs | 78 682,30 $ |
| Salaires nets | |
| **Total des dépenses de 31 décembre 2016** | **78 682,30 $** |

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements**.**

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

## 28.02.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JANVIER 2017

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 janvier 2017.

## BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2017. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

JJ Stréliski : plainte – collecte des ordures
R. Dufort : plainte – déneigement
Compo Recycle : rapport de requête (1-14/01)
J. Brown : plainte - déneigement
Compo Recycle : rapport de requête (15-28/01)
Réseau d'information municipale : stratégie – installation de compteurs d'eau
PREL : conseil jeunesse
Procès-verbaux – conseil jeunesse des PDH
Sondages de citoyens
C. Drouin, photographe : offre de service
HEC – statistiques 2016
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlements
Tricentris : bulletin décembre 2016
MMQ : Ristourne historique
Légion royale canadienne : course annuelles pour enfants

## 29.02.17 APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorable à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par Gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1,000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois;
- par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

## 30.02.17 RÈGLEMENT 543-2016 - CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHALET BELLEVUE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) visant les travaux pour la réfection de l'immeuble connu comme le Chalet Bellevue;

Considérant que la municipalité a reçu cinq (5) offres de service;

Considérant les résultats d'analyse des soumissions réalisés par TLA Architectes, joints à la présente :

| Soumissionnaire | Montant de la soumission |
|---|---|
| Les Entreprises Christian Arbour Inc. | 2 096 476,00 $ |
| Les Entreprises Landco Inc. | 2 107 000,00 $ |
| Groupe Piché Construction Inc. | 2 183 950,13 $ |
| Construction Larco Inc. | 2 236 046,36 $ |
| Groupe Laverdure Construction Inc. | 2 361 586,50 $ |

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de réfection de l'immeuble connu comme le Chalet Bellevue au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Christian Arbour Inc. au prix de 2 096 476,00 $, taxes incluses, le tout selon les termes de la soumission déposée et les documents d'appel d'offres.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le nécessaire dans ce dossier.

## 31.02.17 CPAA – IMPLANTATION DE BANQUES POSTALES

Considérant que l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints proposent que des banques postales soient aménagées dans les bureaux ruraux de Poste Canada;

Considérant qu'une banque postale présenterait un avantage pour la communauté de Morin-Heights;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil demande à Postes Canada de considérer l'implantation de banques postales dans les régions rurales du Canada.

Que copie de la présente soit transmise à monsieur Stéphane Lauzon, Député d'Argenteuil - La Petite Nation, au ministre des Services publics et de l'approvisionnement ainsi qu'à la députée Karine Trudel du NPD.

## 32.02.17 ADOPTION DU RÈGLEMENT 548-2016 – QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET LES TRAVAUX CONNEXES SUR LE CHEMIN DU VILLAGE ET UN EMPRUNT POUR Y POURVOIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 548-2016 soit adopté comme suit:

*Municipalité de Morin-Heights*

**RÈGLEMENT 548-2016**
**qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt pour y pourvoir dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a établi que le versement des montants provenant de la taxe d'accise sur l'essence doivent être lié en priorité à la réfection des réseaux de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE le remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin du Village entre la rue Grand-Orme et la route 364 sur les tronçons 16, 18, 21, 22, 23, 25 et 26 identifiés au Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE le Directeur général des Infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a confirmé le 25 août 2014 que le montant de 1 340 839 $ était attribué à la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2017;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2016 par monsieur le conseiller Claude P. Lemire;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :**

ARTICLE 1
Le Conseil est autorisé à réaliser les travaux de remplacement de 1 160 mètres de conduites de 200 mm de diamètre et l'ajout de conduites d'égout pluvial, les branchements de services, les travaux de structures de chaussées, les trottoirs et l'aménagement des abords de chaussées et autres travaux connexes le tout le long du Chemin du Village entre la rue Grand-Orme et la route 364, les honoraires professionnels et autres frais incidents pour un montant total de 2 724 519 $ tel qu'il appert à l'estimation préparé le Directeur général et par INGÉMAX INC. en date du 30 novembre 2016 et déposé en annexe A .

ARTICLE 2
Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 724 519 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 724 519 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4
Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, le versement du montant attribué à la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2017.

ARTICLE 5
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6
Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le *"Réseau de distribution d'eau potable du Village"* tel que montré à l'annexe C jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situé sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

| | |
|---|---|
| Timothy Watchorn<br>Maire | Yves Desmarais<br>Directeur général /<br>Secrétaire-trésorier |

**33.02.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de janvier du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**34.02.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de janvier 2017.

**35.02.17 DÉMISSION – JÉRÉMIE LECLERC**

Considérant que monsieur Jérémie Leclerc a présenté sa démission du service de sécurité incendie;

Considérant que depuis son embauche le 10 décembre 2014, monsieur Leclerc a agi à titre de pompier et premier répondant;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil prend acte de la décision de monsieur Leclerc de quitter le service de sécurité incendie et le remercie pour les services rendus à la communauté.

**36.02.17 EMBAUCHE - POMPIER**

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 26 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de monsieur Emmanuel Lyrette à titre de pompier afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Emmanuel Lyrette à titre de pompier aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

**37.02.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de janvier ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**38.02.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de janvier 2017 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

**39.02.17 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**40.02.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du réseau plein air.

## 41.02.17 ACHAT D'UNE MOTONEIGE

Considérant que le Service des parcs et plein air désire faire l'acquisition d'une motoneige neuve en remplacement de la motoneige 2009;

Considérant que la Municipalité a reçu les deux offres suivantes :

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition d'une motoneige Skandic SWT 900ACE, 2017 de Contant Inc. pour un montant de 12 600 $, plus taxes.

| NOM | Prix (avant taxes) |
|---|---|
| Lapointe Sports | 13 600 $ |
| Contant Inc. | 12 600 $ |

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.

Que cette acquisition soit faite par un emprunt au fonds de roulement qui sera amorti sur une période de 4 ans incluant l'année courante.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

## 42.02.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood que cette session soit levée à 20h10.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Une personne a assisté à l'assemblée.